

Genève, Lausanne, le 15 décembre 2015

Prix « Diaspora et Développement »

proposé par les Fédérations de coopération genevoise (FGC)
et vaudoise (FEDEVACO)

Introduction

Les liens entre migration et développement sont un sujet d'actualité qui intéresse aussi bien les acteurs publics que privés ainsi que les associations de migrants. Le terme de co-développement est utilisé pour signifier « *toute action de développement social, économique, culturel et politique (...) fondée sur une collaboration entre les migrants, leurs organisations et leurs partenaires, publics et privés, à la fois dans les pays d'origine et dans les pays d'accueil (...) considérant [qu'il] s'inscrit dans le cadre global des discussions liées à l'intégration, aux migrations et au développement* ». ¹

Objectif

Dans le but de promouvoir l'implication des associations de migrants de Suisse lémanique (Vaud et Genève) dans le co-développement, la plate-forme « Migration et Développement » des fédérations de coopération genevoise (FGC) et vaudoise (FEDEVACO) ré-édite cette année le prix « Diaspora et Développement ». D'un montant de 5'000.- CHF, il est destiné à récompenser un projet de développement d'une association de migrants. Ce concours a été précédé d'un cycle de formation destiné aux associations en vue de les aider à mieux élaborer leurs projets de développement ².

Les projets présentés dans le cadre du Prix devront contribuer à l'amélioration du bien être socio-économique et culturel des communautés bénéficiaires dans les pays d'origine. Les propositions soumises peuvent concerner tous les secteurs du développement tels que par exemple la santé, l'éducation, le social, l'agriculture, l'élevage, les technologies de l'information, le tourisme, etc.

Qui peut participer au Prix Diaspora et Développement?

- L'appel à projets est ouvert à toute association de migrants sans but lucratif résidante dans les cantons de Genève et Vaud et travaillant avec les pays du Sud, à condition qu'au moins un-e représentant-e de l'association ait suivi au minimum 3 des 6 ateliers proposés dans le cycle de formation FGC-Fedevaco.

Critères d'éligibilité

Les projets seront évalués selon les critères suivants :

¹Définition proposée en 2007 par le Comité des ministres du Conseil de l'Europe. Recommandation CM/Rec (2007) 10 du Comité des Ministres aux Etats membres relative au codéveloppement et aux migrants œuvrant au développement dans leur pays d'origine

² Un premier cycle de formation a eu lieu sur la recherche de fonds à l'automne 2013 et un second a porté sur la gestion des projets en mai 2014

- **Innovation** : les projets doivent être innovants et s'adresser à des groupes de personnes défavorisées ou vulnérables ou adoptant de nouvelles approches interdisciplinaires et intergénérationnelles
- **Partenariat** : toutes les propositions doivent compter avec un partenaire basé dans le pays de mise en œuvre du projet
- **Faisabilité** : l'équipe de projet doit démontrer la viabilité du projet notamment quant à la transparence de sa gestion et l'adéquation entre résultats et moyens mis en oeuvre (budget et plan de financement)
- **Appropriation du projet par les bénéficiaires** : le projet doit répondre à une demande locale justifiée par les besoins des bénéficiaires
- **Durabilité/autonomisation** : Le porteur de projet et ses partenaires font preuve de compétences et d'expériences dans la gestion du projet. Ils doivent disposer des ressources nécessaires pour garantir la durabilité du projet
- **Résultats/effets**: Les résultats des projets doivent être mesurables dans le calendrier d'exécution prévu et doivent avoir un impact positif sur les conditions de vie des populations bénéficiaires. Les projets avec une composante principale de recherche ou de partage des connaissances, telles que des publications ou des conférences, ne sont pas éligibles au concours
- **Langue** : Les propositions doivent être présentées en français

Les propositions ne répondant pas favorablement aux critères ci-mentionnés ne seront pas prises en considération.

Composition du jury : Le jury qui sélectionnera le projet est composé de :

- Membres des instances de la FGC et de la FEDEVACO (deux au total)
- Deux membres du groupe de la plate-forme « migration et développement »

Comment participer : Les projets doivent être soumis par courriel à l'adresse mig-dev@fgc.ch ou par la poste à l'adresse Fédération genevoise de coopération, 6 rue Amat, 1202 Genève. Tous les documents permettant de constituer le dossier sont disponibles sur le site <http://fgc.federeso.ch/migration-et-developpement>.

Le dossier complet comportera:

- Un canevas de présentation de projet
- Un budget détaillé
- Annexes (organigramme de l'équipe de projet, chronogramme, carte géographique de la région)

Délai d'envoi : Toutes les propositions de projets doivent être soumises au plus tard le lundi 16 février 2015. L'association primée sera informée par mail au plus tard le 13 mars.

Aucun recours contre la décision n'est possible.

Remise du prix : Le jeudi 26 mars 2015 lors d'une cérémonie officielle à Genève